

Vous êtes une personne âgée, un aîné ou une personne handicapée? Vous avez besoin d'une aide supplémentaire à votre domicile et dans votre communauté? Faites une demande au titre de notre

# Programme pilote de rémunération des aidants naturels et communautaires



1. Les travailleurs de soins à domicile évaluent le besoin de soutien.

Les individus sont admissibles à 4 heures de soutien par semaine (maximum).



2. Les aidants naturels sont embauchés par des organismes communautaires.

Les aidants naturels peuvent être des amis ou des membres de la famille ou de la collectivité.



3. Les personnes handicapées, les aînés et les personnes âgées ont droit à des services d'aide.



4. Les personnes handicapées, les aînés et les personnes âgées demeurent plus longtemps à leur domicile et dans leur collectivité.

**Vous pouvez présenter votre candidature à Yellowknife dès maintenant.**

Si vous souhaitez bénéficier de ces services, vous pouvez vous inscrire en téléphonant au Service de soins continus et de soins à domicile de Yellowknife, au 867-767-9222. Pour de plus amples renseignements, visitez le :

<https://www.nthssa.ca/fr/services/programme-pilote-de-remuneration-des-aidants-naturels-et-communautaires>

**Date limite de présentation des demandes : 17 février 2020**

**Remarque :** Ce programme pilote ne remplacera pas les Services de soins à domicile et dans la collectivité.